

Guide d'attribution des codes atlas

GUIDE D'ATTRIBUTION DES CODES ATLAS

Les codes Atlas sont un référentiel indispensable pour appréhender le statut de reproduction d'une espèce. Toutefois, ils sont parfois inadaptés au cycle et à la biologie de certaines espèces ou familles d'espèces. Le présent guide a pour but d'accompagner les contributeurs du site Faune-Indre-et-Loire dans la démarche d'attribution de ces codes Atlas, pour une plus grande pertinence des données et de leur qualité d'information.

Le guide aborde l'ensemble des espèces nicheuses d'Indre-et-Loire par famille (sauf exceptions).

Codes couleur :

1, 2 : nicheur possible

3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 : nicheur probable

10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 : nicheur certain

La liste des codes Atlas figure en annexe du présent document.

La liste proposée regroupe les codes correspondant aux comportements à rechercher pour prouver la reproduction des espèces de la famille mentionnée. Les codes figurant en gras renvoient aux comportements les plus facilement observables et les plus caractéristiques de l'espèce ou du groupe d'espèces pendant la reproduction.

Certains codes ne figurant pas dans les listes sont pourtant attribuables car ils constituent bien un indice de reproduction, mais ils sont peu plausibles ou difficilement observables dans le cas de la famille traitée, et ne sont donc pas mentionnés pour ne pas noyer l'information.

En préambule, l'attribution ou non d'un code atlas doit toujours répondre à cette question que vous devez vous poser : existe-t-il des chances importantes pour que l'espèce observée soit en train de nicher ou de chercher à le faire en ce moment et sur ce lieu ou à proximité immédiate ?

En cas de doute, abstenez-vous ou envoyez un mail avec votre question aux vérificateurs du site (au choix : julien.present@lpo.fr, clement.delaleu@lpo.fr, bgriard@yahoo.fr, pierre.reveillaud@gmx.com).

ANATIDÉS (CANARDS ET OIES)

En dehors du canard colvert, les autres espèces d'anatidés sont très rares en Touraine (un peu moins en ce qui concerne le cygne tuberculé toutefois). Aucune attribution de code Atlas ne doit être faite pour de simples observations d'oiseaux y compris dans leur milieu, y compris en couple et y compris en stationnement prolongé. Beaucoup de canards ne sont en effet que de simples estivants, il ne faut prendre en compte les parades qu'avec circonspection, puisque les oiseaux peuvent parader et même s'accoupler sur leurs sites de migration et d'hivernage. On réservera donc le code 5 aux espèces locales, observées parodant après le 1^{er} mai au moins deux fois à plusieurs jours d'intervalle.

Pour le reste, les données de canards nicheurs se font habituellement par l'observation de femelles accompagnées de poussins non volants.



Cane colvert et ses poussins © Olivier Simon

CODES ATLAS **5** (si stationnement prolongé ou observation tardive, dans milieu favorable), **11, 13, 17, 18, 19**

PERDRIX ET FAISANS

Tous les codes leur sont attribuables à partir d'avril, ces espèces étant sédentaires (hormis la caille des blés) et nicheuses dans notre département, avec des territoires de taille réduite. Pour ce qui concerne la caille des blés, on évitera d'attribuer le code 2 aux chanteurs entendus en dehors de tout milieu favorable, puisque l'espèce peut être entendue n'importe où et n'importe quand en migration nocturne, y compris en juin, et y compris dans le centre-ville de Tours! Dans cette famille, la reproduction sera prouvée surtout par le code 12 (adultes avec des poussins).

CODES ATLAS **tous les codes**



Groupe de perdrix grises © Alain Lorieux

GRÈBE

Pas de code « possible » sauf le code 2 pour le grèbe castagneux, lorsqu'il chante sur un site favorable, à partir de fin février. Idem, pas de code 3 pour ces espèces, les couples n'étant nicheurs potentiels qu'à partir du moment où ils paradent. Ensuite il faut rechercher les individus construisant puis couvant et enfin les adultes transportant de la nourriture, ou accompagnant des poussins.

CODES ATLAS **2** (grèbe castagneux),
4, 5, 6, 7, 9, 12, 14, 15, 16



Couple de grèbes à cou noir © Alain Lorieux

GRAND CORMORAN

Pas de code « possible » pour cette espèce. N'attribuer un code Atlas qu'à partir de l'observation de parades, accouplements ou transport de matériaux. Cette espèce est généralement découverte posée sur un nid, couvant ou avec des jeunes, souvent en colonies, mêmes petites. Le grand cormoran est très rare en Indre-et-Loire.

CODES ATLAS **5, 10, 13, 15, 16**



Grand cormoran © Didier Barraud

ARDÉIDÉS (HÉRONS ET AIGRETTES)

Pas de code « possible » pour cette famille, que l'on découvre généralement nicheuse par l'observation d'oiseaux sur des nids ou au moins d'allers-retours dans un site d'où proviennent des cris d'oiseaux, audibles d'assez loin. De simples cris entendus peuvent à la rigueur être pris en compte s'ils proviennent d'un milieu favorable qu'on ne peut pas atteindre ou apercevoir, même si on ne voit pas les oiseaux, mais il faudra quand même essayer au maximum d'obtenir un contact visuel pour confirmation.

L'observation de jeunes oiseaux hors d'une colonie ne peut en aucun cas motiver l'attribution d'un code Atlas s'ils proviennent d'un lieu de reproduction non détecté. En effet, dès le mois de juin on peut voir de jeunes hérons (notamment cendrés et bihoreaux) déjà volants en dispersion postnuptiale, parfois loin de leur lieu de naissance.

CODES ATLAS 7, 9, 11, 12, 13, 15, 16

CIGOGNE NOIRE

La preuve de nidification de cette espèce très rare se fait généralement par la découverte fortuite d'un nid, occupé ou non (dans le cas de découverte d'un nid supposé après la saison de reproduction, donc vide, il faut vérifier l'identité de ses habitants l'année suivante avant d'attribuer le code Atlas).

Les autres codes sont difficilement attribuables car cette espèce a un grand territoire et on ne peut jamais être sûr qu'un individu observé ailleurs que sur un nid soit bien nicheur dans le secteur.

CODES ATLAS 13, 15, 16

RAPACES

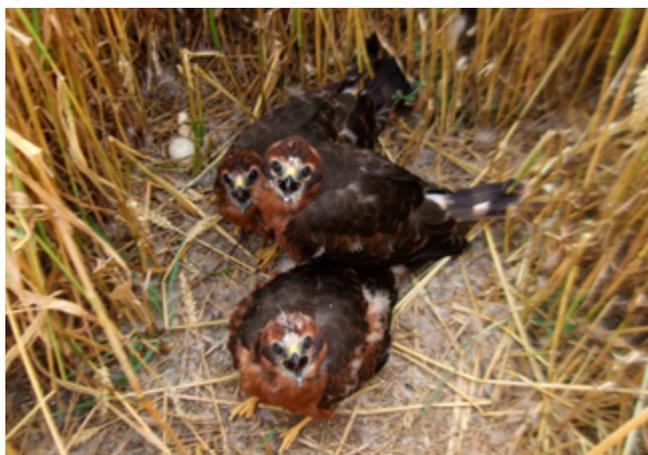
Les rapaces ont souvent un grand territoire, et leur simple observation y compris en période de reproduction et dans un site favorable ne permet pas pour autant de conclure à la présence d'un nid dans le secteur proche. On ne doit donc jamais attribuer de code 1 à l'observation d'un rapace. Le code 2 peut cependant être attribué à certaines espèces « chanteuses » comme l'autour des palombes, par ailleurs difficile à observer. De même, les codes 4 et 5 peuvent être attribués sans réserve. Le code 9 peut également avoir son utilité, car les transports de matériaux sont



Héron garde-boeufs © Alain Bloquet



Cigogne noire © Jean-Michel Thion



Jeunes busards cendrés au nid © Benjamin Griard

signes de la proximité d'un nid ou d'une ébauche de nid. L'espèce sera démontrée nicheuse par l'observation d'un oiseau posé sur ou à côté d'un nid, même si le contenu reste invisible, dans la mesure où le nid est clairement et régulièrement fréquenté. Enfin, le code 12 sera attribuable à un certain nombre d'espèces dont les jeunes sont très bruyants après l'envol, et prouvent une reproduction proche sans avoir à localiser précisément le nid.

En revanche, attention : le code 14 ne doit pas être pris en compte pour les rapaces, car le transport de proie peut être observé loin de l'aire, la plupart des espèces ayant un grand territoire.

CODES ATLAS 2, 4, 5, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16



Jeunes faucons crécerelles au nid © Didier Barraud

RALLIDÉS (RÂLES, GALLINULES ET FOULQUES)

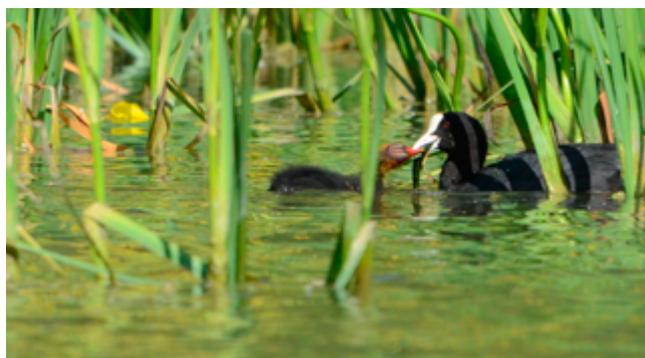
A priori, les codes « possibles » et le code 3 sont à bannir pour cette famille, puisque l'observation simple d'un oiseau et même l'audition d'un chant ne caractérisent pas la nidification (les râles et les marouettes peuvent chanter sur leurs lieux de migration, les foulques et les gallinules poules d'eau sont très loquaces toute l'année).

Les codes Atlas pourront cependant être attribués aux chanteurs qui stationnent, ou aux comportements nuptiaux autres (parades, accouplements, défense de territoire). La preuve de reproduction d'un rallidé se fait généralement par l'observation d'un adulte accompagné de poussins non volants. L'observation de jeunes volants non accompagnés d'adultes ne doit pas donner lieu à l'attribution d'un code Atlas, à moins que des indices « probables » aient été relevés sur le site auparavant et que tout laisse à penser que les oiseaux observés sont nés sur place. Toutefois, le code 13 reste attribuable dans le cas de jeunes en duvet ou incapables de soutenir le vol sur de longues distances.

CODES ATLAS 4, 5, 6, 8, 10, 11, 12, 13, 17, 18



Gallinule Poule d'eau © Alain Bloquet



Adulte et jeune foulque macroule © Didier Barraud

OUTARDE CANEPETIÈRE

C'est une espèce très rare en Touraine, et très peu détectée hors des sites de reproduction. La seule observation d'une outarde dans un carré peut légitimement faire penser que l'espèce s'y reproduit. Tous les codes Atlas lui sont donc attribuables en dehors de quelques rares migrateurs printaniers égarés. Un code atlas ne peut donc être attribué qu'à partir de l'observation d'un mâle chanteur (code 3), ou d'un couple cantonné plusieurs jours (code 4). Tous les codes suivants sont valables par la suite..

CODES ATLAS **tous les codes**



Mâle d'outarde canepetière © Elzéar Mulot

LIMICOLES (PETIT GRAVELOT, CHEVALIER GUIGNETTE, OEDICNÈME CRIARD, ÉCHASSE BLANCHE, BÉCASSE DES BOIS, VANNEAU HUPPÉ ET COURLIS CENDRÉ)

Les codes « possibles » ne sont pas attribuables aux limicoles en dehors du code 2 qui convient aux limicoles chanteurs (œdicnème criard, bécasse des bois, courlis cendré). Pour le reste, il faut au moins assister à des comportements nuptiaux (parades, défense de territoire, accouplements) pour attribuer des codes Atlas, soit les codes 4, 5 ou 7. La preuve de reproduction chez un limicole est pratiquement toujours obtenue par l'observation d'un adulte couvant ou accompagné de poussins non volants.

L'observation de jeunes volants non accompagnés d'adultes ne doit pas donner lieu à l'attribution d'un code Atlas, à moins que des indices « probables » aient été relevés sur le site auparavant et que tout laisse à penser que les oiseaux observés sont nés sur place.

Toutefois, le code 12 reste attribuable dans le cas de jeunes en duvet ou incapables de soutenir le vol sur de longues distances.

CODES ATLAS **2, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 12, 13, 15**



Chevalier guignette © Olivier Simon

LARIDÉS (MOUETTES, STERNES ET GOÉLANDS)

Pour ces espèces, qui nichent sur des terrains nus à découvert au bord d'étangs ou de cours d'eau, il est très facile de prouver la reproduction, au moyen des codes 13 et 18. Par conséquent, l'emploi des codes « possibles » et « probables » est à proscrire, toute velléité de reproduction étant aisément vérifiable par la suite, à moins de n'avoir pas pu repasser sur des sites où on aurait observé en début de saison des



Adulte de mouette rieuse © Olivier Simon

comportements nuptiaux (parades, offrandes, accouplements, construction ou creusement de nids). Les codes 13 et 18 sont les codes habituels qui permettent de prouver la reproduction d'un laridé.

CODES ATLAS 9, 11, 12, 13, 15, 16



Jeunes sternes pierregarins © Manon Fischer

COLOMBIDÉS (PIGEONS ET TOURTERELLES)

Tous les codes Atlas sont applicables à cette famille en période de reproduction (mars à août), mais certaines espèces chantent toute l'année et ne doivent pas se faire attribuer de code 2 en dehors de cette période. En revanche pour les cas de reproduction qui ne sont pas rares le reste de l'année, les codes, 9, 12, 13, 15 ou 16 peuvent être appliqués tous les mois.

CODES ATLAS tous les codes



Tourterelle turque © Alain Bloquet

RAPACES NOCTURNES

Etant toutes sédentaires, à l'exception du très rare petit-duc scops et du non moins rare hibou des marais, la simple observation d'une espèce de rapace nocturne suffit à en faire un potentiel nicheur, en période favorable. Tous les codes Atlas peuvent être attribués à cette famille.

CODES ATLAS tous les codes



Jeune effraie des clochers avec une proie apportée par un adulte © Olivier Simon

Jeune chouette hulotte © Christian Hervé



ENGOULEVENT D'EUROPE

Cette espèce migratrice n'étant jamais détectée lors de la migration de printemps, les données obtenues lors de la saison de reproduction concernent a priori toutes des oiseaux nichant sur place, et presque toujours repérés au chant. Par conséquent tous les codes Atlas sont attribuables à cette espèce depuis son arrivée en avril jusqu'au mois d'août.

CODES ATLAS **tous les codes**



Engoulevent d'Europe © Didier Barraud

HIRONDELLES ET MARTINETS

Martinet noir et hirondelles n'appartiennent pas à la même famille mais sont présentés ici ensemble car ils adoptent un comportement très proche au moment de la reproduction.

En dehors du code 9 (qui peut être attribué à des oiseaux récoltant des matériaux pour construire leur nid, sans que celui-ci ne soit localisé précisément), il est souhaitable de ne pas attribuer de code autre que «certain» à ces espèces, qui peuvent être vues en vol n'importe où y compris relativement loin de leur nid. Par conséquent, pour ces espèces, la reproduction doit être démontrée par les codes 13 et 16.

CODES ATLAS **9, 11, 13, 15, 16**



Hirondelle rustique adulte nourrissant ses poussins
© Alain Bloquet

GUËPIER D'EUROPE

Comme toutes les espèces coloniales, les codes atlas ne doivent être attribués que devant une colonie avérée. Le code le plus bas utilisé doit logiquement être le code 9 (creusement d'un nid).

CODES ATLAS **9, 11, 13, 14, 16**



Guêpier d'Europe adulte avec la becquée © Alain Lorieux

HUPPE FASCIÉE

En mars-avril, la huppe fasciée s'observe dans une grande variété d'endroits, dont certains n'accueillent probablement que des oiseaux migrateurs. C'est pourquoi les codes 1 et 4 ne doivent être attribués qu'à partir du 1^{er} mai où on estime que la migration est achevée et que les oiseaux observés sont des nicheurs supposés.

Pour le reste, tous les codes Atlas sont attribuables à cette espèce.

CODES ATLAS **tous les codes**
(1 et 4 à partir du 1^{er} mai)



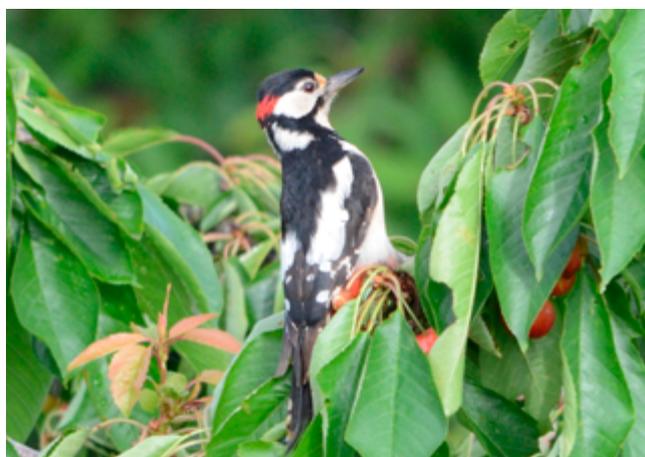
Huppe fasciée © Alain Lorieux

PICS ET TORCOLS

La totalité des espèces de pics sont sédentaires, et tous les codes Atlas leur sont donc attribuables.

Pour ce qui est du torcol fourmilier, qui est un migrateur, on se gardera d'attribuer un code Atlas en début de saison à un oiseau non chanteur observé en dehors d'un milieu répondant à ses exigences écologiques, puisque des oiseaux migrateurs peuvent s'arrêter un peu n'importe où lors de leurs passages.

CODES ATLAS **tous les codes** (1, 2 et 3 à partir du 1^{er} mai pour le torcol fourmilier)



Pic épeiche mâle © Didier Barraud

PASSEREAUX (HORS HIRONDELLES)

CODES ATLAS **tous les codes** sauf cas particuliers :

- **Bergeronnette printanière**: pas de codes 1 et 3 avant le 15 mai (beaucoup d'oiseaux migrateurs avant cette date).
- **Grives**: pas de codes 1, 2 et 4 avant le 1^{er} mai (beaucoup d'oiseaux migrateurs avant cette date).
- **Tarier des prés**: Espèce très localisée et menacée nicheuse uniquement en basse vallée de la Vienne, donc aucun code ailleurs à moins d'un chanteur cantonné au moins 7 jours (code 4).
- **Phragmite des joncs**: pas de codes 1, 2, 3, et 4



Adulte de gobemouche gris avec la becquée © Alain Bloquet

avant le 15 mai (beaucoup d'oiseaux migrateurs, y compris des individus chanteurs qui stationnent parfois. Même au-delà du 15 mai, il faut rester circonspect face à l'observation de phragmites où que ce soit. Il est conseillé d'attendre de vrais comportements reproducteurs avant d'attribuer un code Atlas. Espèce nicheuse très rare en Indre-et-Loire).

- **Pouillot fitis**: Aucun code pour cette espèce en dehors de milieux favorables (landes à bouleaux, parcelles forestières en régénération ...), et jamais avant le 15 mai, l'espèce chantant très souvent lors de ses haltes migratoires printanières.

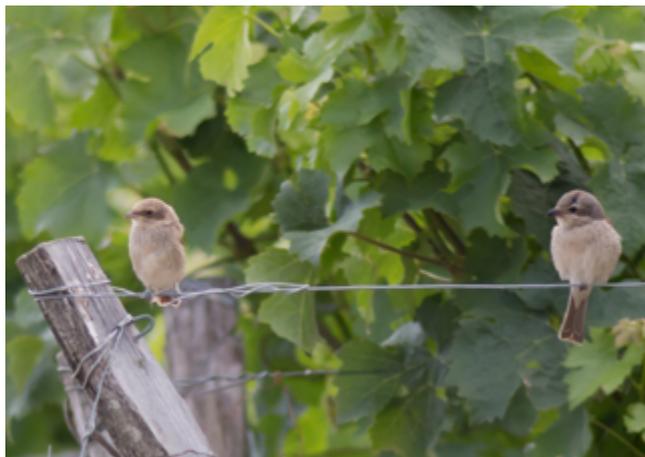
- **Pie-grièche écorcheur**: pas de codes 1 et 3 avant le 1^{er} juin (l'espèce est susceptible de s'arrêter sur des sites où elle ne niche pas lors de sa migration pré-nuptiale).

- **Corvidés coloniaux** (corbeau freux, choucas des tours): jamais de code 1, 2 et 3 (et si possible, uniquement des codes «certains»: il paraît difficilement concevable pour ces espèces de réaliser un code «probable» sans pouvoir ensuite prouver la reproduction, qui se fait en colonies visibles et bruyantes, à moins de n'avoir pas pu retourner sur le secteur par la suite pour confirmer).

- **Linotte mélodieuse**: jamais de codes 1, 2, 3 et 4 (cette espèce est assez erratique et grégaire même en été, et l'observation d'oiseaux y compris en période favorable ne permet pas à elle seule l'attribution d'un code Atlas. Il faut des comportements nuptiaux avérés pour cela, au minimum le cantonnement d'un chanteur (code 4).

- **Grosbec cassenois**: pas de codes 1 et 3 avant le 1^{er} mai (des individus hivernants continuent parfois à se déplacer en bandes un peu partout dans le courant du mois d'avril, dans des lieux où l'espèce ne se reproduit pas).

- **Bruant des roseaux**: pas de codes 3 avant le 1^{er} mai (des individus hivernants et migrateurs s'attardent parfois largement jusqu'en avril dans des lieux favorables en apparence à la reproduction, mais où ils ne nicheront pas). En revanche, tous les oiseaux chanteurs peuvent se voir attribuer un code 2 quelle que soit la date (à partir de fin février au plus tôt).



Pie-grièche écorcheur femelle et juvénile © Alain Lorieux



Grive draine avec la becquée © Céline Grassi



Jeune mésange bleue au nid © Jean-Pierre Loyau

ANNEXE : LISTE DES CODES ATLAS

NIDIFICATION POSSIBLE

- 1- Espèce observée durant la saison de reproduction dans un habitat favorable à la nidification
- 2- Mâle chanteur (ou cris de nidification) en période de reproduction

NIDIFICATION PROBABLE

- 3 - Couple observé dans un habitat favorable durant la saison de reproduction
- 4- Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, etc.) observé sur un même territoire 2 journées différentes à 7 jours ou plus d'intervalle.
- 5- Parade nuptiale ou accouplement ou échange de nourriture entre adultes
- 6- Fréquentation d'un site de nid potentiel (distinct d'un site de repos)
- 7- Signes ou cris d'inquiétude d'un individu adulte
- 8- Présence de plaques incubatrices. (Observation sur un oiseau en main)
- 9- Construction d'un nid, creusement d'une cavité

NIDIFICATION CERTAINE

- 10- Adulte feignant une blessure ou cherchant à détourner l'attention
- 11- Nid utilisé récemment ou coquilles vides (œuf pondu pendant l'année en cours ou l'année qui précède)
- 12- Jeunes fraîchement envolés (espèces nidicoles) ou poussins (espèces nidifuges)
- 13- Adulte entrant ou quittant un site de nid (incluant les nids situés trop haut ou les cavités et nichoirs, le contenu du nid n'ayant pu être examiné) ou adulte en train de couvrir
- 14- Adulte transportant des sacs fécaux ou de la nourriture pour les jeunes
- 15- Nid contenant des œufs
- 16- Nid avec jeune(s) (vu ou entendu)

SI ET SEULEMENT SI UN DES CAS CI-DESSUS N'EST PAS APPLICABLE

- 30- Nidification possible
- 40- Nidification probable
- 50- Nidification certaine
- 99 - Espèce non détectée malgré des recherches





LPO Centre-Val de Loire

148 rue Louis Blot - 37540 Saint-Cyr-sur-Loire
Tél : 02.47.51.81.84 - mail : indre-et-loire@lpo.fr
cvdl.lpo.fr - www.faune-france.org

Première de couverture : Jeune chouette hulotte © Christian Hervé
Sternes pierregarins © Olivier Simon - Jeune rougequeue à front blanc © Alain Bloquet

